



Statuts juridiques pour une création d'entreprise

Par **alexandra mir**, le **11/03/2011** à **22:01**

Bonjour,

Avec un membre de ma famille nous avons pour projet de nous associer pour créer un institut de beauté et souhaiterions avoir plus d'informations au sujet des statuts:

- Serait-il plus avantageux pour nous de créer une SARL sachant que la personne avec qui je veux m'associer est déjà sous le régime de l'autoentreprise?
- 2 autoentrepreneurs peuvent-il s'associer?

Par avance merci

Par **edith1034**, le **12/03/2011** à **09:10**

bonjour,

deux autoentrepreneur peuvent s'associer dans le cadre d'une SEP

pour tout savoir sur la SEP

<http://www.fbls.net/SEP.htm>

Pour un fonds de commerce, une SARL est plus simple

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Ou une SAS plus souple de gestion

pour tout savoir sur la SAS

<http://www.fbIs.net/sasinfo.htm>